

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole



4, Grande rue
51240 Saint-Germain-La-Ville
03 26 63 67 28
www.ccmoivrecoole.fr

PLUI

plan local d'urbanisme
intercommunal





Mini glossaire

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

OAP : Orientation d'Aménagement Programmée

LE MOT DU PRÉSIDENT



La prescription de notre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur l'ensemble de nos 28 communes est une des actions majeures et structurantes de ce mandat.

C'est pourquoi l'équipe en charge de ce chantier, a décidé une large concertation avec les habitants sur ce projet de territoire.

Au-delà des enquêtes publiques obligatoires, la Communauté de communes engage volontairement à travers sa charte de la concertation un processus démocratique privilégiant l'écoute et le dialogue.

Elle entend promouvoir une implication forte des acteurs qui contribueront à sa définition et à son exécution au-delà des élus et des personnes publiques associées (services de l'État, autres collectivités, chambre d'agriculture...).

Cette charte a pour but de préciser les moyens que notre collectivité se donne pour aboutir à un PLUI partagé ainsi que de fixer un cadre pour cette démarche de participation.

Ce choix est celui du dialogue, du débat, de la confrontation des intérêts et de l'expression des attentes avec comme objectif l'aide à la conception et à la décision pour les élus.

C'est votre Communauté de communes de demain que nous allons imaginer et construire ensemble.

Julien Valentin

PRÉSENTATION

Le PLUI : un document stratégique qui répond aux enjeux de notre territoire intercommunal

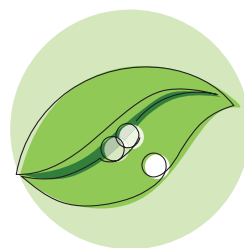
Il permettra à la Communauté de communes de définir son projet de territoire dans la perspective des dix prochaines années.

Ce document de planification a pour but d'orienter, de préparer et de programmer des choix d'aménagement du territoire comme la préservation des espaces naturels et paysagers, la localisation et le développement des activités économiques, etc.

Grâce à ce document, l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme, etc.) vont être gérées à l'échelle du territoire par notre service instructeur.

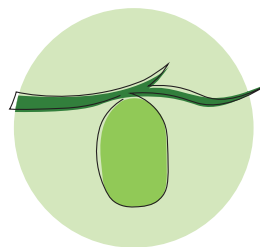
Tous les habitants du territoire seront concernés par le PLUI. Cela justifie un déploiement important de la concertation pour que chacun puisse s'exprimer, s'il le souhaite, avant l'arrêt du projet PLUI. Le PLUI de la Communauté de communes, devra prendre en compte les enjeux d'un urbanisme durable comme défini dans la loi Ene du 12 juillet 2012, la loi Alur du 24 mars 2014 et la loi Elan du 23 novembre 2018.

LES 4 ÉTAPES D'ÉLABORATION DU PLUI



1 Le diagnostic

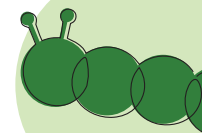
C'est l'état des lieux des ressources et des contraintes du territoire. Il établit le bilan des PLU précédent.



3 Le règlement et les OAP

Les OAP permettent de faire un focus/zoom sur certains secteurs ou sur certaines thématiques représentant des enjeux clés pour la Communauté de communes.

Le règlement est la traduction du PADD sous forme de textes et de cartes prescriptifs qui deviendront les nouvelles règles de l'urbanisme pour le territoire.



2 Le PADD

Il permet la définition des principaux objectifs pour l'évolution de notre territoire.

C'est le projet politique porté par les élus communautaire et communaux.

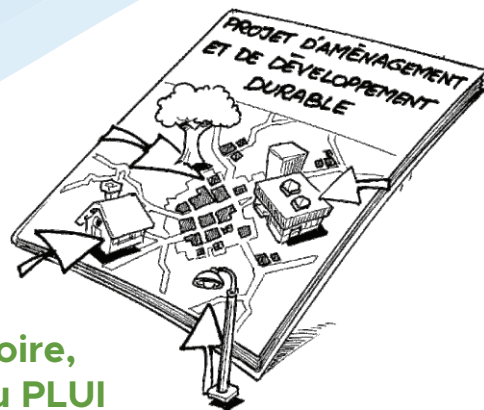


4 Arrêt/approvisionnement du PLUI

Les institutions analysent le projet du PLUI avant d'être soumis à enquête publique.

**DURÉE
D'ÉLABORATION
5 ANS**

L'ÉLABORATION DU PADD



**Entre choix stratégiques
et devenir de notre territoire,
le PADD, clef de voûte du PLUI**

Il expose les orientations générales d'aménagement et de développement qui seront déclinées dans les pièces opposables du PLUI (règlement graphique et écrit, orientations d'aménagement et de programmation).

L'élaboration du PADD doit être un temps fort de la collaboration entre les communes pour la définition de notre projet de territoire. Il s'agit de fixer des objectifs clairs en matière de croissance et d'affirmer des choix en matière de développement durable qui seront aussi porteurs de l'identité et des valeurs du territoire.

C'est aussi l'occasion pour tous les habitants (familles, personnes âgées, enfants..) et usagers de s'interroger sur leur cadre de vie, de travail, leur environnement rural, périurbain ou paysager :

Qu'est-ce qui est important dans ma commune, quels sont mes repères, quels sont mes parcours privilégiés, pourquoi j'aime y vivre, qu'est-ce qui manque... ?

**Compte tenu de cette dimension, le PADD doit être débattu dans
chaque conseil municipal et au sein du conseil communautaire.**

LA DÉMARCHE DE LA CONCERTATION

La démarche de concertation est mise en œuvre pour répondre à 4 objectifs

1 RECUEILLIR

les apports/
idées des
habitants pour
nourrir le travail
sur le PLUI

2

GARANTIR
la transparence
de la démarche

3

PERMETTRE
la compréhension
et l'appropriation
de la construction
du PLUI par tous

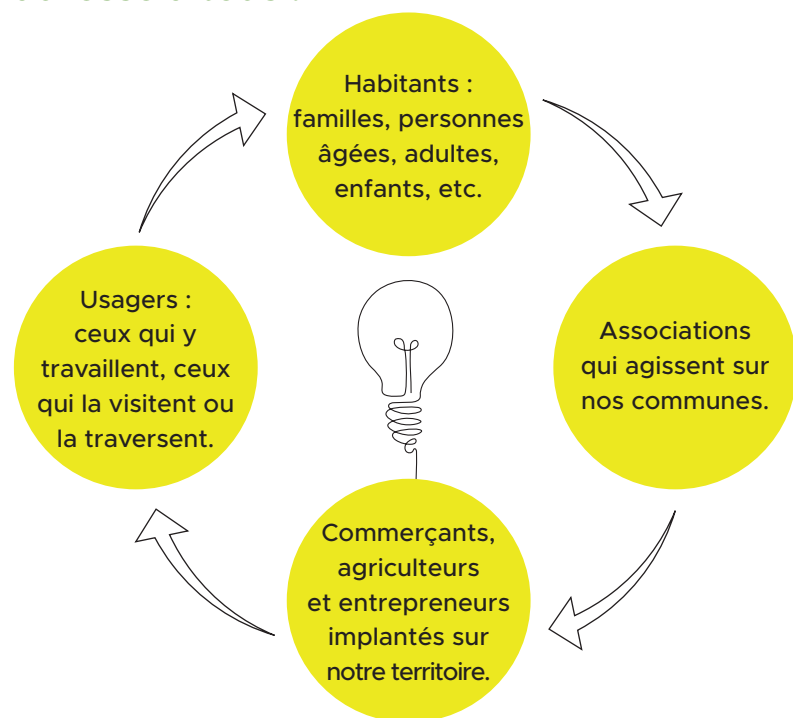
laisser la possibilité
à ceux qui font vivre
nos communes de
S'EXPRIMER
sur leur cadre de vie
et les perspectives
de son évolution

**Notre objectif :
votre participation !**

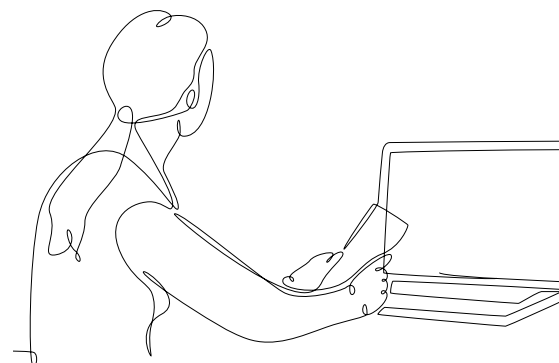


UNE PARTICIPATION LOCALE RURALE

La démarche de concertation
s'adresse à tous !



UNE DÉMARCHE PLUS EN LIGNE



www.ccmoivrecoole.fr

Toutes les informations seront diffusées
et mises en ligne sur le site internet
de la Communauté de communes



● **compte rendu** des derniers temps de concertation

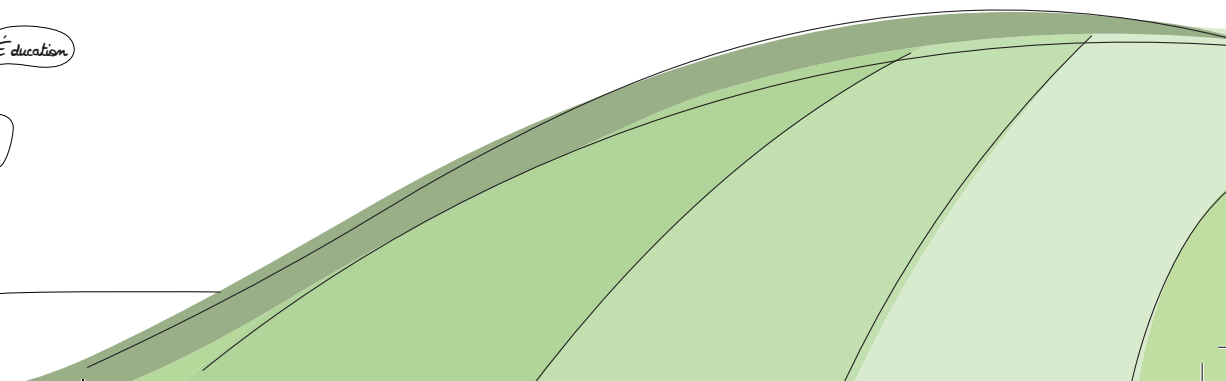


● **archivage** des documents clefs



● **showroom** des éléments d'études

● **calendrier** des réunions



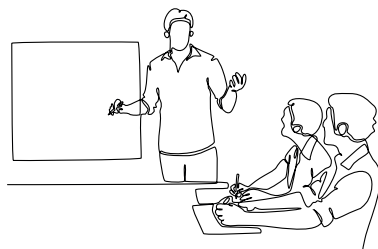
UNE DÉMARCHE PLUI EN LIGNE

Pour répondre aux objectifs et s'adapter aux disponibilités et degrés de participation de chacun, plusieurs formats d'actions et d'outils vous sont proposés.



- Des interventions en milieu périscolaire pour sensibiliser les jeunes habitants et récolter leurs regards et leurs idées

- Des temps de présentation et de restitution ouverts à tous, associés à des temps conviviaux



DEBATOMAP[®]

- Un outil de récolte sous la forme d'une carte collaborative avec des actions de médiation associées.
- Présentation de l'outil lors de temps de vie publique :
 - > Intervention en milieu périscolaire
 - > Animation dans un supermarché
 - > Animation sur un événement de type marché /brocante
- Une exposition itinérante pourra vous être présentée par votre référent PLUI communal, votre "super habitant"



UNE DÉMARCHE PLUI CONNECTÉE

Une information régulière :

- dans notre lettre d'information communautaire ;
- dans la presse traditionnelle : *L'Union*, etc. ;
- sur les réseaux sociaux :
 - > Facebook 
 - > LinkedIn 

Un affichage par différents supports :

- des affiches sur les panneaux d'affichages publics ;
- l'utilisation des outils des communes :
 - > Illiwap 
 - > Panneaupocket 

La consultation des travaux en cours :

- tenue d'un registre papier et dématérialisé pour inscrire l'ensemble des remarques et propositions ;
- mise à disposition au siège de la Communauté de communes d'un dossier relatif au projet, actualisé à l'issue des différentes phases clefs.

